



Mon Ordre et moi

Flash actu

N ° 37 - Vendredi 12 Décembre 2014

■ Un nouvel arbitrage interministériel sur la formation initiale des kinésithérapeutes : des avancées significatives qui vont dans le sens d'une revalorisation inédite de la profession.

Depuis janvier 2013, l'ordre a travaillé sans relâche, avec l'ensemble des représentants de la profession, aux côtés des pouvoirs publics, à une réforme aussi exigeante qu'ambitieuse de la formation initiale de kinésithérapeute, qui était restée figée depuis 1989.

Un premier arbitrage interministériel rendu le 19 janvier dernier par Mmes FIORASO et TOURAINE, avait été jugé unanimement inacceptable par la profession. L'ordre n'a depuis cessé de se mobiliser avec détermination, avec les représentants de la profession, pour obtenir des pouvoirs publics un nouvel arbitrage interministériel sur ce sujet essentiel, non seulement pour l'avenir de la profession, mais aussi pour la qualité des soins et la sécurité des patients.

Quelques jours après la mobilisation de plusieurs milliers d'étudiants et de professionnels à Paris le 5 novembre dernier, une nouvelle proposition d'arbitrage gouvernemental avait été soumise le 13 novembre dernier. S'il présentait des indicateurs positifs, l'ordre avait souligné, avec fermeté, certaines ambiguïtés qu'il restait à lever dans ce projet auprès des pouvoirs publics.

C'est pourquoi l'ordre se félicite aujourd'hui du nouvel arbitrage interministériel qui vient d'être rendu, le 9 décembre 2014, par Mme VALLAUD BELKACEM, Ministre de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mme TOURAINE, Ministre des Affaires sociales de la Santé et du Droit des Femmes, et Mme FIORASO, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, puisqu'il comprend des avancées significatives en faveur de la profession, et montre que les clarifications demandées par l'ordre ont fini par être majoritairement entendues.

En effet, les pouvoirs publics y reconnaissent :

- la « **nécessité de déployer un cursus de formation de qualité permettant aux masseurs kinésithérapeutes de prendre toute leur part dans la prise en charge des patients dans le cadre des orientations de la stratégie nationale de santé.** » ;
- **une formation qui se déploiera sur 4 et non plus seulement 3 années** en IFMK conventionnés avec l'université, et ce dès la rentrée 2015 ;
- **la nécessité de favoriser l'égalité des chances** en encourageant la **mise en place d'une première année universitaire** par PACES, STAPS ou Sciences dès la rentrée 2016 avec, en corollaire, **la suppression des concours privés type « PCB ».**

Ces évolutions vont dans le sens des préconisations de l'ordre depuis le début des travaux sur la réingénierie de la formation initiale.

Toutefois, l'ordre entend poursuivre, avec la profession et les deux ministères, le travail de réingénierie de la formation, afin que cette dernière réponde à la double exigence de préparer à un exercice professionnel de qualité et être conforme aux impératifs associés à l'attribution du grade de master de l'Université française.

Contact : monordre@ordremk.fr
 Rédaction : Franck GOUGEON
 Webmaster : Claude ANSQUER

Pour se désabonner de cette lettre cliquez- [ici](#)

Copyright © [\[CNOMK\]](#) - [\[Mentions légales\]](#)



